

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASPL





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

Nr 4207

N' de rapport. 2	Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
Type d'habitation d' maison □ appartement □ autres : Demandeur :	N° de rapport: 2.3. 11.6.01.22/04				
Type d'habitation ₹ maison □ appartement □ autres □ Demandeur □ Code EAN de l'installation □ Code EAN	Concerne : △ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique				
Personne sur place:	Type d'habitation 🔊 maison 🗎 appartement 🗅 autres:				
Personne sur place:	Demandeur Cekticheer CekAING			***************************************	
Référentiel regiementaire: RGL art. 271 % 271 % 19 % et de topations 271 % Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation 21 Tonstroiles par examen visuel, tests et mesures : Description Description En ordre Pas en n.a. ou dérog. Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 277/1981 & dérogations Résistance d'e disposition de la prise de terre : 5. 3 Ω Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbi. Conclusion : Conclusion :	Personne sur place :	C1		A	
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'Installation visitée : Tension d'utilisation i Tension d'utilisation i Tension d'utilisation i Tension d'utilisation i Protection générale du branchement : A Nombre de circuits terminaux : Description	Adresse de la visite: The charles FRA pout 10- Le pinales				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'Installation visitée : Tension d'utilisation i Tension d'utilisation i Tension d'utilisation i Tension d'utilisation i Protection générale du branchement : A Nombre de circuits terminaux : Description	Date de visite : 22/24/1/6 Date d'émission : 12/24/1/6 Références d	lient:	/ /		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation : M	Péférentiel réglementaire : PGIF art D 271 M 276 his et dérogations P 271 l	nis 🗆 278			
Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation Maintain Antique Protection générale du branchement :	Pétérential procédure SOCOTEC BEI GII IM ashi - CHECKLI IST-INS-E-11				
Tension d'utilisation					
Contrôles par examen visuel, tests et mesures : Description	Topolog d'utilisation : M	ement: 25	Α	27 × 490 300	
Description En ordre Pas en ordre dérog. Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Nombre de tableaux : ✓ n	ombre de circ	cuits terminau	x: ND	
Description	Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	0			
Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité dus connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		En ordre	Pas en	n a ou	
Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1931 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Description	Lifoldie	101 122 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 1	HISTORY OF COMMON CO.	
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts indirects Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Correspondences des schémes à l'installation		ordic	acrog.	
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 5		-	\mathcal{X}		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 5		57.	X		
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		V			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X			
Conclusion: Conclusion: Conclusion: Conclusion: Conclusion: Conclusion: Conclusion: Conclusion: Conclusion: Matériel de conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			V		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :					
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :				X	
Résistance de dispersion de la prise de terre :	Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre :	Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X			
Manquements / Notes: Uolk Annex e Conclusion:	Résistance de dispersion de la prise de terre :		X		
Conclusion:	Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement indiv	duel de l'agen	t SOĆOTEC E	ELGIUM asbl.	
Conclusion:	Manquements / Notes :				
Conclusion:					
Conclusion:				Principles Cons	
Conclusion:	VOIK ANDERE				
Conclusion: ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périedique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.					
Conclusion: ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.					
Conclusion: ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité dans aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter vente.	VIII.				
Conclusion: ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. ☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.					
Conclusion: ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. ☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité ☐ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.					
Conclusion: ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain controle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. ☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité ☐ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.	0.00.000.000.000.000.000.000.000.000.0			*****	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain controle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité de la mois après signature de l'acte de vente.					
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité de la terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.	L'installation electrique est conforme aux presemptions du R.G.L. Le prochain controle periodique est à effectuer				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complementaire est a exécuter par le même organisme après mise en conformité de la uterme de 18 mois après signature de l'acte de vente.	dans le delai prescrit par la reglementation en vigueur.				
exécuter par le même organisme après mise en conformité de la uterme de 18 mois après signature de l'acte de vente.	L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à				
Vente.	executer par le meme organisme après mise en conformite au terme de 18 mois après signature de l'acte de				
LI LOG POCULTATE QUI CONTROLO NO DORMOTTONI DAS CIOMOTTE DE CONSTILCION I IN AVAMON COMPIGMANIZITA ASÍ A AVACUITAR I VI				Ti	
par le même organisme en vue de compléter le dossier.		ien compiem	entaire est à 6	Yeculei N	

Domenico

Nom et visa du demandeur pour réception :

=273(fr)/0215 - V8





PEB - Contrôle Electrique
www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0217 23/1601 26/04 La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants: en pen portont. Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : colhol. ☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants : ☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants : ☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. ☐ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). ☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. ☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : \square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants : La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : ☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants: câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : EC-annexe BT01(fr)/0609-V1